



DEMANDE DE SUBVENTION ELECTRIFICATION PARKING COLLECTIF (ELPK)

Bénéficiaire de la subvention

Contact

Type de contact Particulier Société

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse

Pays :

Chez (c/o) :

Complément :

Rue, n° :

Case postale : NPA : Lieu :

Coordonnées

Téléphone : E-mail :

Mandataire

Contact

Type de contact Particulier Société

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse

Pays :

Chez (c/o) :

Complément :

Rue, n° :

Case postale : NPA : Lieu :

Coordonnées

Téléphone : E-mail :



Bâtiments concernés par la demande

EGID	Adresse

Caractéristiques de la subvention

Nom du projet :

Descriptif succinct du projet

Types de projets :

- Pré-équipement
- Bornes individuelles
- Bornes mutualisées en ouvrage
- Bornes mutualisées en extérieur

Système projeté de stationnement Attribué Mutualisé Mixte

Nombre de places pré-équipées

EGID	Nombre de logements	Nombre de places de parking	Nombre de places électrifiées	Dont nombre de places mutualisées	Dont nombre de places électrifiées attribuées

Nombre de bornes individuelles installées lors de l'électrification du parking : ...

Bornes mutualisées installées

EGID	Bornes mutualisées en ouvrage	Bornes mutualisées en surface



Système projeté de gestion de charge Dynamique Statique

Coût projeté des travaux (CHF) :

Date projetée des travaux :

Financement par tiers investisseur Oui Non

Nom du tiers investisseur :

Subvention électrification des parkings collectifs

Principes :

L'Etat de Genève accorde une subvention pour l'installation d'une infrastructure de recharge électrique pour véhicules de type "plug-in" (c'est-à-dire avec une prise de recharge), qu'il s'agisse de véhicules 100% électriques ou hybrides rechargeables. La subvention est attribuée par place de stationnement électrifiée dans les immeubles d'habitation situés dans le canton de Genève.

On entend par infrastructure de recharge l'équipement électrique qui va du raccordement au compteur électrique aux places de stationnement (niveau C1 et C2 du cahier technique SIA 2060).

Les travaux de raccordement au compteur, l'achat et l'installation de l'infrastructure sont subventionnés. Sont exclus de la subvention : toute demande de puissance complémentaire, l'achat de bornes et leur installation.

- La subvention n'est accordée qu'une fois par bâtiment d'habitation (EGID)
- Le nombre minimum de places électrifiées est de 5
- Le montant par place électrifiée est dégressif
- La subvention n'excède pas le 50% des frais effectifs
- Le montant maximum est de 20'000.- chf par parking équipé

Pièces à fournir :

- Le présent formulaire
- Devis du projet
- Descriptif complet du projet
 - Modèle d'affaire avec les éléments minimums suivants:
 - Coût de l'infrastructure projetée
 - Coût de la borne compatible
 - Frais unique d'activation (variantes avec et sans subvention)
 - Contrat mensuel utilisateur (variantes avec et sans subvention)
 - Coût du kWh (prix du marché ou prix majoré) variantes avec et sans subvention
 - Plan de masse
 - Description des bornes (Fiche technique)
- Contrat de mandat signé par le propriétaire ou la régie
- Courrier d'accompagnement

Envoyer par Email la demande complète de subvention à :

subvention.electromobilite@etat.ge.ch

ou par courrier :

Office cantonal de l'environnement - SABRA
Avenue de Sainte-Clotilde 23
Case postale 78
1211 Genève 8

Par la présente signature je confirme avoir lu et accepté les conditions générales ainsi que les conditions spécifiques aux différentes requêtes de subvention et m'engage à fournir des informations correctes et précises.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et
de l'énergie

POUR LA BONNE ETURE

Date et Signature :

Cadre destiné à l'administration

Subvention décidée et remarques: